

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-5-1

Séance du vendredi 11 septembre 2015

### **CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 SOUTIEN AUX PROJETS D'INTERET LOCAL PROGRAMME 2015**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2013-5-5-1 du Conseil Général du 5 décembre 2013 relative à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,
- VU la délibération n°CG-2014-4-5-1 du Conseil Général du 17 octobre 2014 relative à la fixation de l'enveloppe PIL 2015 et accordant une délégation à la Commission Permanente pour programmer, au titre de l'exercice 2015, les Projets d'Intérêt Local,
- VU la délibération n° CG-2014-2-5-2 du 13 mars 2014 relative à la réaffectation des enveloppes PIL entre Territoires de Vie,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve au titre de l'exercice 2015, la programmation des aides à attribuer aux communes et structures intercommunales dans le cadre des Projets d'Intérêt Local (PIL) pour 318 projets représentant un montant total de subvention de 5 779 510 € et selon la répartition suivante :

<b>Territoires de Vie</b>	<b>Montant des subventions</b>	<b>Nombre de projets</b>
Piémont-Val d'Argent, Pays Welche	367 639 €	32
Colmar, Fecht et Ried	1 086 049 €	45
Florival, Vignoble, Plaine du Rhin	458 550 €	34
Thur Doller	651 319 €	55
Région Mulhousienne	1 236 817 €	51
Trois Pays	676 170 €	40
Sundgau	1 302 966 €	61
<b>TOTAL</b>	<b>5 779 510 €</b>	<b>318</b>

- Précise que le détail des imputations se trouve dans les listes de projets qui figurent en annexe.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité